

L'ordinateur dans la vie privée

Les ministères canadiens des Communications et de la Justice ont publié un rapport de 184 pages intitulé "L'ordinateur et la vie privée" qui présente les conclusions d'un groupe de travail qui a interviewé des experts, sollicité des mémoires et expédié des questionnaires à 2,516 organismes canadiens, soit des institutions financières, des compagnies d'assurance, des services publics, des marchands, des sociétés de crédit, des institutions de charité, des enquêteurs privés et des organismes gouvernementaux, qui oeuvrent dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la taxation, de l'application des lois et des règlements. La moitié ont répondu à l'invitation.

Selon le rapport, les gouvernements, le monde des affaires, les universités et presque tous les secteurs de la société ont utilisé et utilisent encore des renseignements de tous genres dans le cadre de la planification, de la recherche et de l'administration.

Les ordinateurs présentent un dilemme fondamental parce que s'ils offrent d'immenses avantages dans pratiquement tous les domaines, qu'il s'agisse de mesurer l'étendue de la pollution ou d'administrer un programme de bien-être, il y a lieu de s'inquiéter de ce qu'on puisse les utiliser pour envahir la vie privée.

Le groupe de travail a posé plusieurs questions, à savoir:

A quelles conditions chacun devrait-il avoir accès aux dossiers qui concernent des renseignements à son sujet?

Quel droit chacun devrait-il avoir de biffer, modifier ou ajouter des renseignements au dossier le concernant?

Dans quelle mesure les données personnelles devraient-elles être protégées contre l'intrusion ou une divulgation accidentelle?

Quel droit chacun devrait-il avoir au sujet de la diffusion des renseignements contenus dans son dossier?

L'intéressé devrait-il être avisé de cette diffusion et des usages qu'on pourra faire des renseignements?

Chacun devrait-il avoir le droit de connaître les renseignements contenus à son égard dans des banques de données étrangères?

Les deux premières questions supposent la légitimité des banques de données, mais leur nient le droit de commettre des erreurs. L'enquête a révélé

qu'il y a plus d'inexactitudes qu'on le croit habituellement. Soixante-quinze pour cent des répondants ont signalé avoir découvert des erreurs.

Trois provinces canadiennes, soit le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan, accordent à leurs citoyens le droit de vérifier les renseignements que possèdent les centres de données à leur sujet et d'insister pour que leur opinion à cet égard y soit insérée. Mais les gens ignorent que des banques de données possèdent des renseignements à leur égard; ils ne savent pas non plus quand ni avec quelle fréquence les dossiers sont modifiés ou mis à jour.

Le problème de l'inexactitude des renseignements s'ajoute à celui de la diffusion. Une seule erreur peut se multiplier par mille et persister aussi longtemps que vivra la personne qui en est la victime. Le rapport affirme que l'échange de renseignements entre les banques de données, qui constitue une pratique de plus en plus répandue, peut avoir comme conséquence qu'un seul renseignement inexact nuise à une personne à différentes occasions et dans diverses circonstances. Certaines banques de données, — comme Statistique Canada, — n'ont pas le droit, aux termes de la loi, de transmettre de renseignements sur les particuliers, mais la plupart s'arrogent un droit de propriété pour échanger ou vendre tous les renseignements qu'elles ont recueillis. Les renseignements que toute personne doit fournir pour obtenir un permis de conduire peuvent être vendus à des sociétés commerciales qui s'en servent pour solliciter la clientèle, ou alors un dossier médical peut quitter le bureau du médecin et se retrouver dans une salle de conférences médicales.

Le groupe de travail a conclu que l'invasion de la vie privée n'est pas encore suffisamment répandue pour constituer une crise sociale, mais il suggère l'application des mesures de contrôle suivantes:

- La vie privée permet, en partie, d'exprimer ses doléances politiques, et on s'inquiète de l'usage des systèmes d'information que pourraient faire les institutions dans le but d'augmenter leur pouvoir.
- Les principales sources d'inquiétude ont trait à l'exactitude des données, au degré d'information que possède la personne intéressée et à l'usage qu'on peut faire de ces renseignements.
- Les ordinateurs ont un rôle ambivalent: on peut mettre leur efficacité à

profit en les programmant de façon à protéger davantage la vie privée.

• Le Canada fait face à des problèmes particuliers. Un grand nombre de renseignements personnels fort délicats sur les Canadiens sont emmagasinés au-delà des frontières canadiennes, ce qui les soustrait à la législation canadienne. On devrait surveiller et noter la transmission de ces renseignements et faire en sorte de favoriser la mise sur pied de banques de données au Canada.

• Le rapport ajoute qu'à titre de principal collectionneur et d'initiateur dans la cueillette de renseignements personnels, le Gouvernement a un rôle fondamental à jouer dans ce domaine.

Étude sur le transport du pétrole et du gaz naturel de l'Arctique

Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald MacDonald, le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Jean Chrétien, et le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, ont annoncé qu'une étude était immédiatement entreprise sur la possibilité de réalisation et le coût de construction d'un chemin de fer destiné à transporter le pétrole et le gaz naturel de l'Arctique vers le sud, à travers les régions de pergélisol.

L'étude, dont le coût est entièrement assumé par le Gouvernement fédéral, sera menée par une équipe formée d'experts-conseils provenant des chemins de fer Nationaux du Canada ainsi que des chemins de fer du Pacifique-Canadien.

Les conseillers se serviront d'une étude antérieure intitulée *Railway to the Arctic* effectuée en 1971-1972 par l'Institut canadien des transports guidés au sol, de l'Université Queen.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraît tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title "Canada Weekly".

Ciertos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.